Correspondance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **12 (1883)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

« Encore des services que vous vous rendez, et souvent sans le savoir. S'agit-il de dessin, d'arithmétique, de géométrie, de langue française, de tout ce que vous apprenez enfin, celui qui s'est appliqué à bien faire, et qui acquiert par là une cnnnaissance plus réelle, plus profonde de telle ou telle branche d'instruction, rend souvent service à ceux qui l'écoutent. Et j'en dis autant des exemples de bonne conduite que vous pouvez vous donner et que vous vous donnez réellement les uns aux autres. Tel d'entre vous qui prête peu d'attention à mes conseils est étonné de voir un de ses camarades les suivre à la lettre, et il s'empresse de l'imiter : encore un service rendu et reçu. Je n'en finirais pas sur ce sujet. Du reste, si vous voulez vous-mêmes y réfléchir, vous en découvrirez beaucoup d'autres. et, j'en suis sûr, vous en accroîtrez le nombre. De cette manière, non seulement vous accomplirez le but pour lequel vous êtes ici, mais vous vous préparerez à vivre dans cette grande société dont je vous ai parlé la dernière fois, et à lui rendre autant de service que vous pourrez.

« Ainsi dans votre école vous retrouvez l'image de la société, aussi bien que dans la famille, avec un caractère différent sans doute, mais non moins fidèle. »

CORRESPONDANCE

La Tour-de-Trême. le 16 janvier 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Vous me demandez des renseignements sur les principaux faits scolaires survenus dans la Gruyère depuis le commencement de l'année 1882-1883. Je vais tâcher de satisfaire votre curiosité aussi brièvement que possible.

Dans le courant de l'automne, en octobre et novembre, les maîtres et maîtresses ont été réunis un certain nombre de fois en conférences spéciales. Le district avait été divisé dans ce but en cinq cercles. Les exercices étaient essentiellement pratiques : un instituteur, celui de la commune où se tenait la réunion, faisait l'école en suivant un ordre du jour donné; les autres membres prenaient leurs notes pour la discussion et la critique qui allaient suivre. La classe terminée, chacun pouvait présenter ses observations sur l'organisation de l'école, la tenue du journal de classe, la manière du maître et la marche de chaque leçon. Les exercices les moins bien réussis étaient quelquefois repris par un autre maître ou par l'inspecteur. La composition de l'ordre du jour donnait lieu chaque fois à un long échange d'idées.

Les résultats de ces réunions ont été d'apporter plus d'uniformité dans les méthodes, une division plns rationnelle des cours et l'adoption d'un ordre du jour simple et conforme aux prescriptions du règlement général.

La grande plaie des écoles de la Gruyère était la mauvaise fréquentation. En 1880-1881, les absences illégitimes s'élevaient au chiffre énorme de 20,243. Les mesures prises l'année dernière ont réduit ce nombre de moitié' c'est-à-dire à 10,204. Malgré cette amélioration, il reste un effort à faire et une expérience à tenter. Chacun sait qu'à de peu nombreuses excep-

tions, les commissions locales négligaient la perception des amendes pour absences illégitimes et accordaient des permissions abusives. La préfecture de la Gruyère eut le courage de décider que les amendes seraient perçues directement par la gendarmerie. A cet effet, les maîtres furent invités à transmettre *tous les dix jours* leurs listes d'absences à l'inspecteur, pour être ensuite déposées à la préfecture. La répression se fait ainsi trois fois par mois, encore maintenant. Si j'en juge par les résultats des trois premiers mois, et notez que nous avons pendant ce temps inauguré la double fréquentation, les absences illégitimes de l'année ne dépasseront pas mille. Une plus forte réduction ne sera possible qu'à la suite d'une meilleure organisation des secours aux familles pauvres. Ce sera notre entreprise pour l'année prochaine.

Les cours du soir marchent très régulièrement, grâce au dévouement des maîtres et à la persévérante énergie de M. le Préfet, qui punit non seulement les absences, mais aussi l'insubordination et le défaut d'application à l'étude.

Il ne me reste pas assez de place pour vous parler de ce qui s'est fait dans notre dernière conférence générale, ni pour soulever de nouveau la lourde question de l'augmentation des traitements, ni pour vous demander des nouvelles du livre de lecture attendu avec tant d'impatience. Ce sera pour bientôt.

Agréez, etc.

M. Progin.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

La loi du 28 novembre 1874 devant partiellement être révisée, les membres du corps enseignant primaire sont priés de faire connaître au président de la Société, M. Blanc-Dupont de Fribourg, les modifications qu'ils estiment être apportées à la dite loi. Ces désidérata devront être parvenus pour la fin février, afin qu'ils puissent être mis en circulation auprès des membres du Comité. Celui-ci se réunira le 29 mars prochain, discutera et résumera les idées émises et les transmettra à l'autorité compétente.

LE COMITÉ

AVIS

On nous prie de rappeler aux instituteurs du district de la Sarine que les travaux sur les questions à traiter par écrit pour la prochaine conférence du printemps doivent être adressés pour le 31 mars au plus tard à M. Gremaud, Nicolas, instituteur à Fribourg, pour la 1re question, et à M. Collaud Antoine, à Fribourg, pour la 2me question.

Tout travail qui ne serait pas remis au rapporteur à la date prémentionnée serait regardé comme nul et non avenu. L'amende réglementaire sera rigoureusement appliquée pour absence de travail.

Les questions à traiter prescrites lors de la dernière conférence d'automne se trouvent insérées dans le N° du 1er octobre 1882 du *Bulletin pédagogique*